



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Courriel de soumission:

pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumissionnées par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par Parcs Canada est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de tout échec de transmission ou de réception de la soumission transmise par courriel dû à la taille du fichier.

**REVISION 002 TO A
INVITATION TO TENDER**

**RÉVISION 002 INVITATION À
SOUSSIONNER**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Québec (Québec)

Title - Sujet : Rejointement de l'église et des monuments – Lieu historique national de Grand Pré, NÉ.	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P201-20-0025/A	Date : 29 juillet, 2020
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1241	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-20-00919859	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 2:00 PM On - le : 6 août, 2020	Time Zone - Fuseau horaire EDT – HAE
---	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Sébastien Thiboutot

Telephone No. - N° de telephone : 418-575-2052	Fax No. -N° de télécopieur : N/A	Email Address – Courriel : sebastien.thiboutot@canada.ca
--	--	--

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
See Herein

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de téléphone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P201-20-0025/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Sébastien Thiboutot

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
1241

Title – Titre :
Rejointoiement de l'église et des monuments – Lieu historique national de Grand Pré,
NÉ.

Amendement 002

La présente modification vise à:

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires.

A. Questions et réponses

- Q1. La spécification indique des mélanges de mortier 1:2:6 et 1:2:9, les fabricants acceptables étant Daubois et King pour ce projet. Elle indique également que pour les travaux jusqu'à 1 m au-dessus du sol, il faut ajouter du latex au mortier. D'après notre expérience, le latex ne serait pas ajouté à un projet de repoint historique et entraînerait également une grande variation des propriétés des mortiers. En outre, les trois variantes de mortier n'auront pas la même teinte de couleur une fois durcies et auront un aspect visuel différent. Est-ce ainsi que nous allons procéder pour fixer le prix de ce projet ou allons-nous utiliser un mortier historique unifié tout au long des travaux de rejointoiement pour avoir un aspect uniforme ? De plus, il n'y aura aucune garantie de la part de Daubois si du latex est ajouté à leur produit.**
- R1.** Nous utiliserons un mortier historique tout au long du travail de rejointoiement pour une apparence unifiée. La formule du mortier doit être simple et de préférence sans additifs. Les couleurs doivent être obtenues avec les couleurs de sable provenant des sources locales qui ont éventuellement été utilisées pour le mélange de mortier original. Nous utiliserons des maquettes pour déterminer la meilleure couleur et le meilleur mélange.
- Q2. La section 01 11 00 1.9.2 et 01 45 00 1.3.1 du devis indique que tous les coûts des essais seront pris en charge par le représentant de l'APC, mais la section 04 03 05 1.6.10 (maçonnerie d'époque - rejointoiement) indique que les coûts des essais seront pris en charge par l'entrepreneur.**
- R2.** Les coûts des tests seront pris en charge par l'entrepreneur.
- Q3. Devrons-nous maintenir l'accès du public par l'entrée principale pendant le projet ?**
- R3.** Le public ne visitera pas l'église.
- Q4. Il est indiqué à l'article 01 11 00 1.4.2 que les heures de travail causant du bruit et des vibrations ne seront effectuées qu'entre 10h00 et 15h00 du lundi au vendredi. Veuillez noter que cela aura pour effet d'allonger l'horaire sur une journée de travail type de 8 à 10 heures et de repousser l'horaire à une période de mauvais temps qui entraînera des coûts supplémentaires pour l'entretien du site et l'adaptation aux conditions météorologiques, si ces heures de travail doivent être appliquées.**
- R4.** La journée de travail peut être de 8h00 à 20h00.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS